

Master 2 Droit pénal et sciences criminelles – Sécurité Intérieure

Responsable Pédagogique : Madame Anne-Sophie Chavent-Leclère

Semestre 3				
Type UE	Matière	Heures CM	ECTS par matière	Modalité D'évaluation
U1 – Les institutions et acteurs chargés de la sécurité intérieure	Lutte contre le trafic de biens culturels	6	2	Écrit d'1h30 ou oral
	Introduction à la sociologie de la sécurité	6	2	Écrit d'1h30 ou oral
	Acteurs de la sécurité civile	6	1	Écrit d'1h30 ou oral
	Organisation et acteurs de la sécurité intérieure française	27	9	Écrit d'1h30 ou oral
	Les institutions européennes	3	1	Écrit d'1h30 ou oral
	Méthodologie du mémoire	9	0	Pas d'évaluation
U2 – Analyse de l'insécurité et gestion des risques	Analyse de l'insécurité	27	6	Écrit de 2h30 ou oral
	La prévention situationnelle	6	1	Écrit d'1h30 ou oral
	Gestion des risques et des crises	18	4	Écrit d'1h30 ou oral
	Intelligence économique	12	3	Écrit d'1h30 ou oral
	Sécurité des systèmes d'information	3	1	Écrit d'1h30 ou oral
TOTAL		123	30	
Semestre 4				
U3 – Environnement juridique de l'action de sécurité intérieure	Droit européen et coopération policière européenne	18	3	Écrit d'1h30 ou oral
	Droit pénal appliqué	18	3	Écrit d'1h30 ou oral
	Droit pénal spécial	6	1	Écrit d'1h30 ou oral
	Libertés publiques et ordre public	12	2	Écrit d'1h30 ou oral
	Fondements de la défense et de la sécurité civile	12	2	Écrit d'1h30 ou oral
	Police administrative	12	2	Écrit d'1h30 ou oral
U4 – Terrorisme et cyber-attaques, la mondialisation de la menace	Analyse des risques internationaux – état des menaces	16	3	Écrit d'1h30 ou oral
	Terrorisme	6	1	Écrit d'1h30 ou oral
	Les cyber attaques : cybercriminalité - réseaux sociaux	12	2	Écrit d'1h30 ou oral
	La bio sécurité	6	1	Écrit d'1h30 ou oral
	Anglais en distanciel	40	5	Oral de 30 minutes
U5 – Stage (s)	2 stages – rédaction mémoire – Soutenance mémoire	0	5	Mémoire + soutenance mémoire uniquement pour les étudiants
	1 stage – rédaction d'un rapport			Rapport de stage pour les autres publics
TOTAL		158	30	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30/09/2025 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, au titre de l'année universitaire 2025-2026 »